REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

N° 2026/005/003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, à 20h00,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Lionel **ARPIN**, Pierre-Yves **ARPIN**, Joëlle **CAMPERS**, Michèle **FERRARIS**, François **GAZAVE**, Jean-Marie **JACQUEMIN**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Bruno **MERENDET**, Willy **PAILLEX**, Claire **VANMARCKE**.

Absents excusés : Joël **ARPIN** (pouvoir à Lionel ARPIN), Romain **BOUVET** (pouvoir à Coline **MARGUERETTAZ**), Christine **CLEMENT** (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**), Nadège **EMPEREUR** (pouvoir à Claire **VANMARCKE**), Fanny **JORCIN** (pouvoir à Jean-Marie **JACQUEMIN**), Mathieu **LECLERCQ** (pouvoir à Anne-Emmanuelle **LECLERE**), Christel **MAILHÉ**

Secrétaire de séance : Bruno **MERENDET**

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 18
Date de la convocation : le 1er juin 2026
Date de publication : 9 juin 2026 au 9 août 2026

****

ACHAT D'UN VEHICULE BALAYEUSE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire expose que le parc automobile des services techniques est devenu très vétuste et représente une charge financière conséquente pour l'entretien et la maintenance.

En 2025, la mairie a mis en place un programme de renouvellement du matériel roulant des services techniques.
Deux véhicules ont été renouvelés l'année dernière et la commune prévoit de consacrer une enveloppe budgétaire annuelle comprise entre 80 000 € et 100 000 € jusqu'au renouvellement complet du parc.

Pour 2026, le conseiller et le délégué aux travaux en charge des services techniques proposent de remplacer la balayeuse.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260605-2026-005-003-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Après une recherche active, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de la société PAYEN IMPORT qui propose un véhicule de démonstration, une Balayeuse aspiratrice automotrice articulée, aux conditions suivantes :

- Montant total d'investissement de 63 000.00 € HT
- Mode de financement : Comptant

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

➔ **D'ACCEPTER** l'offre de la société PAYEN IMPORT qui propose un véhicule de démonstration, une Balayeuse aspiratrice automotrice articulée aux conditions financières énumérées plus haut.

➔ **DE L'AUTORISER** à signer le bon de commande ainsi que tous les documents nécessaires à cette acquisition.

➔ **DE LE CHARGER** de toutes les démarches utiles à l'exécution du présent avenant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➔ **D'ACCEPTER** l'offre de la société PAYEN IMPORT qui propose un véhicule de démonstration, une Balayeuse aspiratrice automotrice articulée aux conditions financières énumérées plus haut.

➔ **DE L'AUTORISER** à signer le bon de commande ainsi que tous les documents nécessaires à cette acquisition.

➔ **DE LE CHARGER** de toutes les démarches utiles à l'exécution du présent avenant

La dépense est prévue au budget 2026 au compte 2184, matériel roulant.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire et le Comptable public sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 5 juin 2026

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (SAVOIE)

Le secrétaire de séance,
Bruno MERENDET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois maximums à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260605-2026-005-003-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026